

DATE 31/03/2020

ANNEXE(S) 1

CONTACT EUTHANASIE@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention du service en charge de l'enregistrement
des déclarations anticipées relative à l'euthanasie

OBJET : Validité de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la publication de la loi du 15 mars 2020 visant à modifier la législation relative à l'euthanasie, nous vous informons qu'une déclaration anticipée relative à l'euthanasie, **rédigée à partir du 2 avril 2020**, aura automatiquement une durée illimitée (au lieu d'une durée limitée à 5 ans jusqu'à présent). Les déclarations anticipées qui ont pour date de déclaration une date **antérieure au 2 avril 2020** conservent quant à elles une validité de cinq ans.

En pratique, la fin de validité étant calculée automatiquement à partir de la date de déclaration qui est encodée, cette modification n'aura aucun impact sur la manière dont vous enregistrez une déclaration anticipée relative à l'euthanasie. Le cas échéant, le champ « fin de validité » contiendra désormais la mention « illimitée ».

Toutefois, pour des raisons techniques, la modification de l'application dans laquelle vous enregistrez les déclarations ne pourra pas être opérationnelle **avant le 20 avril 2020**. Toutes les déclarations rédigées entre le 2 avril 2020 et le 20 avril 2020 conserveront donc, temporairement, une date de fin de validité dans l'application. Dès lors, vous avez deux possibilités :

- De préférence, vous demandez au déclarant d'attendre le 20 avril 2020 pour l'enregistrement de sa déclaration anticipée

- Si le déclarant souhaite tout de même que sa déclaration soit enregistrée, vous pouvez procéder à l'enregistrement, mais vous ne remettez pas d'accusé de réception immédiatement. Après le 20 avril 2020, ces déclarations verront leur date de fin de validité passer à « illimitée ». Vous pourrez alors imprimer l'accusé de réception et le remettre aux déclarants concernés.

En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec nos services via l'adresse e-mail reprise dans l'en-tête du présent courrier.

A toutes fins utiles, nous vous joignons, en annexe, la dernière mise à jour des questions fréquemment posées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pedro Facon
Directeur général